

**Modalités d'inscription**

- Pour les formations en intra :
  - Une demande de devis doit parvenir au CIDFF58 au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation ;
  - Après la validation du devis par le commanditaire, une convention de formation est établie mentionnant toutes les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de la formation, en conformité avec les exigences du référentiel national QUALIOPI.
- Pour les formations inter-entreprises :
  - Une demande d'inscription doit parvenir au CIDFF58 dans le respect des délais mentionnés dans l'offre de formation du CIDFF58.
  - Après enregistrement de l'inscription, une convention de formation est établie mentionnant toutes les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de la formation, en conformité avec les exigences du référentiel national QUALIOPI.
- Dans tous les cas :
  - Une convocation est transmise, soit au service formation pour ventilation aux stagiaires, soit directement aux stagiaires, au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

**Modalités de tarification - facturation**

Les prix mentionnés dans les devis ou les offres de formation du CIDFF58 s'entendent TTC.  
Les frais de transport, d'hébergement et de restauration restent à la charge des stagiaires.

La facturation de la formation est effectuée à son issue.

Le règlement s'effectue par chèque ou virement bancaire au plus tard 30 jours après la fin de la formation.

**Modalités d'annulation**1/ A l'initiative du CIDFF58

Le CIDFF58 se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation :

- lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ;
- si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent ;
- en cas de force majeure telles que définie par l'article 1218 du code civil.

Cette décision est communiquée au service formation ou directement aux stagiaires au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf en cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, le CIDFF58 ne facturera aucun frais.

En outre, il ne pourra être tenu responsable des frais déjà engagés par les stagiaires.

2/ A l'initiative de l'employeur ou des stagiaires pour les formations inter-entreprises

Toute demande d'annulation de formation devra être faite de manière écrite (mail ou courrier postal adressé au CIDFF58) sous peine d'irrecevabilité.

Aucune facture ne sera émise par le CIDFF58 si l'annulation est communiquée plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation.

En revanche, hormis les cas de force majeure, toute annulation entraînera le versement de :

- 25% des frais de facturation si l'annulation a lieu entre le 30<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> jour calendaire avant le début de la formation.
- 50% des frais de facturation si l'annulation a lieu entre le 14<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> jour calendaire avant le début de la formation.
- 100% des frais de facturation si l'annulation a lieu dans les 7 jours calendaires précédents le début de la formation ou en cas d'absence non-justifiée en début ou en cours de formation.

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation et de préparation déjà engagés par le CIDFF58.

### 3/ A l'initiative du commanditaire pour les formations en intra

Toute demande d'annulation de formation devra être faite de manière écrite (mail ou courrier postal adressé au CIDFF58) sous peine d'irrecevabilité.

Aucune facture ne sera émise par le CIDFF58 si l'annulation est communiquée plus de 30 jours calendaires avant le début de la formation.

En revanche, hormis les cas de force majeure, toute annulation de la part du commanditaire, entraînera le versement de :

- 25% du montant du devis si l'annulation a lieu entre le 30<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> jour calendaire avant le début de la formation.
- 50% du montant du devis si l'annulation a lieu entre le 14<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> jour calendaire avant le début de la formation.
- 75% du montant du devis si l'annulation a lieu dans les 7 jours calendaires précédents le début de la formation.

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation et de préparation déjà engagés par le CIDFF58.

### **Modalités de protection des données**

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent strictement aux informations nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques.

Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement, par mail à : [formationcidff58@gmail.com](mailto:formationcidff58@gmail.com)